

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2022/22

adopté à la majorité des membres votants (13)

le 4 avril 2022

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de commune de Château-Renault (37) pour la destruction de nids d'hirondelles de fenêtre dans le cadre de travaux de rénovation énergétique sur l'école primaire de la commune.

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du CSRPN ;

Vu la demande de dérogation présentée par la commune de Château-Renault en date du 1^{er} février 2022 ;

Considérant que la destruction des nids est envisagée entre le 15 octobre 2022 et le 15 mars 2023, soit en l'absence des oiseaux ;

Considérant que le dossier prévoit une compensation des nids par l'installation de 39 nichoirs artificiels en lieu et place des nids existants ;

Considérant que dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) dans son aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.

Le CSRPN recommande par ailleurs de vérifier l'absence de chauves-souris au niveau du bâtiment avant la réalisation des travaux.

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT